

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE  
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue lundi, le 1 juin 2020 à 19 h à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

***SONT PRÉSENTS SUR PLACE :***

Messieurs les conseillers Michel Morin, Martin Bouchard et Pierrot Lessard  
Mesdames les conseillères, Johanne Morissette, Sandra Girard et Lyne Bolduc

***EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :***

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière

**115-06-20**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 3 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personnes y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT QUE** lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote;

**CONSIDÉRANT QUE** le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une règle intermunicipale, soit abrogé.

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par **VISIOCONFÉRENCE ET PRÉSENTS SUR PLACE;**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Morin  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Pierrot Lessard  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par VISIOCONFÉRENCE OU EN ÉTANT PRÉSENTS SUR PLACE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h00 par Mme Lise Garon, mairesse.

**116-06-20 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que lu par Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

***ORDRE DU JOUR***

***Séance ordinaire du 1 juin 2020***

**1. MOT DE BIENVENUE**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 4 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
13 MAI 2020**

**4. ADMINISTRATION**

- 4.1 Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés, et salaires bruts pour le mois de mai 2020
- 4.2 Rapport de dépenses de la directrice générale
- 4.3 Rapport de dépenses du préposé aux travaux publics

**5. RÉOLUTIONS À ADOPTER**

- 5.1 Renouvellement du bail Caisse Desjardins D'Alma
- 5.2 Nettoyage du réseau des eaux usées municipaux, des stations de pompage (2) et des fosses septiques du camping (2)
- 5.3 Achat d'une publicité dans le journal « Informe Affaires », juin 2020
- 5.4 Participation à la semaine québécoise des personnes handicapées
- 5.5 Participation à la campagne « Attention à ma bulle »
- 5.6 Modification de la résolution pour l'approbation de déposer des projets dans le cadre du programme TPI de la MRC 2020.
- 5.7 Déconfinement du bureau municipal et des édifices municipaux

## **6. COURRIER ET INVITATIONS**

- 6.1 Coopérative de services à domicile Lac St-Jean-Est
- 6.2 Lettre de M. Michel Fortin, 30 rang du Lac
- 6.3 Lettre de M. Michel Bergeron, 172, Principale, Lamarche,
- 6.4 Lettre de M. Francis Ouellet

## **7. RAPPORT DE LA MAIRESSE**

- 7.1 Rapport de la mairesse : MRC
- 7.2 Service Incendie

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

- 8.1. Modification au contrat avec la compagnie « capture d'animaux nuisibles»
- 8.2. Résolution pour déposer une demande au programme d'aide à la voirie locale ( PAVL), volet accélération des investissements sur le réseau routier local et Redressement des infrastructures routières locales ( RIIL), dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **10. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE AU 2 JUIN 2020 A 14H30**

## **11. LEVEE DE L'ASSEMBLÉE**

### **117-06-20 3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2020**

La directrice générale dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Johanne Morissette  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Morin  
**ET RÉSOLU**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai et de la séance extraordinaire du 13 mai 2020 soient adoptés tel que déposés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

### **4. ADMINISTRATION**

### **118-06-20 4.1 ACCÉPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES BRUTS POUR LE MOIS DE MAI**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Johanne Morissette  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de trente-cinq mille cinq cent soixante-dix-neuf dollars et soixante-deux sous (35 579.62\$).

La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de sept mille vingt dollars et soixante-sept sous (7 020.67\$).

Les salaires payés aux élus au montant mille huit cent soixante dollars (1 860.00\$) et les salaires des employés au montant quinze mille cinq cent quatre-vingt dollars et neuf sous (15 580.09\$).

Les avantages sociaux au montant de deux mille huit cent vingt-six dollars et quatre-vingt-neuf sous (2 826.89\$).

**QUE** ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total soixante-deux mille huit cent soixante-sept dollars et vingt-sept sous (62 867.27\$).

Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 6500 à 6527 inclusivement.

#### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant à payer</b>
Annick Lachance	14.76 \$
Bureau Véritas	258.41 \$
Mégaburo	586.81 \$
Cain Lamarre	223.06 \$
Capture d'animaux nuisibles Lac St Jean	188.56 \$
Chantale Laporte	102.48 \$
Collectes Coderr	97.73 \$
Dépanneur Notre Dame	472.62 \$
Dicom Express	26.64 \$
Duchesne Auto Ltée	1 698.96 \$
Les Électriciens du Nord	1 216.96 \$
Eurofins	78.18 \$
Excavation MJ	1 204.24 \$
Fédération Québécoise des municipalités	143.72 \$
Gilles Boudreault	525.00 \$
Hanna instruments Canada	97.73 \$
Produits Lépince	2 786.35 \$
Mécalac	89.71 \$
MRC Lac St-Jean-Est	7 160.86 \$
Myriam Lessard	52.90 \$
PG Solutions inc.	459.90 \$
Pompe Saguenay	6 867.74 \$
Potvin & Bouchard	241.75 \$
Raymond Chabot	10 313.26 \$
Saguenay Média	97.73 \$
Sécuor	19.53 \$
Pièces d'auto Ste-Geneviève	141.72 \$
Suspension Turcotte Alma	412.31 \$

**TOTAL : 35 579.62\$**

**LISTE DES COMPTES PAYÉE PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE**

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant Payé</b>
Bell Canada	59.96 \$
Bell Canada	134.30 \$
Hydro-Québec	213.58 \$
Hydro-Québec	335.57 \$
Alain Gauthier	860.09 \$
Roger Boulianne	780.00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi	200.00 \$
Gilles Boudreault	315.00 \$
Alain Gauthier	700.00 \$
Visa Desjardins	50.00 \$
Hydro-Québec	449.56 \$
Hydro-Québec	808.22 \$
Poste Canada	48.33 \$
Alain Gauthier	775.00 \$
Kiliex	891.06 \$
Alain Gauthier	400.00 \$

**TOTAL : 7 020.67\$**

<b>Comptes à payer :</b>	<b>35 579.62\$</b>
<b>Comptes payés</b>	<b>7 020. 67\$</b>
<b>Total des salaires des conseillers :</b>	<b>1 860.00 \$</b>
<b>Total des salaires brut des employés :</b>	<b>15 580.09\$</b>
<b>Avantages sociaux :</b>	<b>2 826.89\$</b>
 <b>Grand Total :</b>	 <b><u>62 867.27 \$</u></b>

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussignée, Myriam Lessard, directrice générale, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

\_\_\_\_\_  
Myriam Lessard, directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**119-06-20 4.2 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** la modification au règlement # 2019-08 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 10 octobre 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Morin  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Lyne Bolduc

**QUE** le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT (Tx incl.)
Kiliex	891.06\$
Annick Lachance	14.76\$
Mégaburo	586.81\$
Chantal Laporte	102.48\$
Collectes Coderr	97.73\$
Dépanneur Notre-Dame	472.62\$
Saguenay Média	97.73\$
Sécuor	19.53\$

**Grand total: 2 282.72 \$**

*Monsieur le conseiller Martin Bouchard mentionne que les masques ont coûté trop cher*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

120-06-20

**4.3 RAPPORT DE DÉPENSES DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la modification au règlement # 2019-08 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 10 octobre 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Johanne Morissette

**QUE** le conseil reçoive les dépenses inscrites

Fournisseur	Montant
Excavation Multi Projet	80.00\$
Mécalac	89.71\$
Pièces Ste-Geneviève	141.72\$

**TOTAL 311.43\$**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER**

121-06-20

**5.1 RENOUVELLEMENT DU BAIL CAISSE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins d'Alma a signifié aux élus municipaux de Lamarche leur intention de renouveler le bail pour une année supplémentaire, conformément au bail signé par les parties en janvier 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**ET RÉSOLU**

**DE CONFIRMER** à la Caisse Desjardins d'Alma que la municipalité de Lamarche accepte de renouveler le bail pour une année supplémentaire soit du 1 janvier au 31 décembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERES ET CONSEILLÈRES**

**122-06 -20 5.2. NETTOYAGE DU RÉSEAU MUNICIPAL DES EAUX USÉS DES STATIONS DE POMPAGE (2) ET LES FOSSES SEPTIQUES DU CAMPING (2)**

**ATTENDU QUE** chaque année à titre préventif, la municipalité procède au nettoyage du réseau des eaux usées, des stations de pompage et des fosses septiques du camping;

**ATTENDU QUE** suite à l'adoption du règlement 2019-07 sur la gestion contractuelle, la municipalité a demandé deux (2) soumissions, mais l'entreprise Environnement Godin s'est retirée du processus considérant qu'il n'avait pas la disponibilité au moment opportun pour desservir la Municipalité de Lamarche;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Pierrot Lessard  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Johanne Morissette  
**ET RÉSOLU**

**D'OCTROYER** le contrat au Groupe Sanidro au tarif suivant :

- Combiné : 249.38\$/ heure
- Citerne 53 000 litres 140\$/ heure
- Équipement d'espaces clos 200\$/ jour
- Disposition de résidus : 22\$/ tonne
- Décontamination 75\$
- Ajouter l'assurance environnementale de 5.5% et les taxes en sus

Aux conditions suivantes :

- Un appel minimum de 4 heures
- Cette tarification exclue les soirs, les fins de semaine et jours fériés
- Planification au minimum 24 heures à l'avance
- Tarif horaire est applicable à partir du 1422, rang Ste-Famille, Chicoutimi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**123-06-20 5.3. ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL INFORME AFFAIRES, JUIN 2020**

**ATTENDU QUE** le Journal « Informe Affaires » prépare une édition spéciale en juin sur les parcs industriels d'Alma et de la MRC Lac St-Jean Est;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a participé à ce cahier l'an dernier, que le Journal Informe Affaires édite une édition spéciale et que celle-ci aura une force de concentration sur la MRC Lac St-Jean Est;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Morin  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Pierrot Lessard  
**ET RÉSOLU**

**DE FAIRE** l'achat d'un quart de page à la verticale pour la somme de quatre cents dollars (400\$) dans l'édition spéciale de juin 2020 du Journal Informe Affaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES.**

**124-06-20 5.4. PARTICIPATION À LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**CONSIDÉRANT QU'**au Québec, 16 % de la population a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours.

**CONSIDÉRANT QUE** cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches.

**CONSIDÉRANT QUE** la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie.

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard  
**ET RÉSOLU**

**DE PARTICIPER** à la Semaine québécoise des personnes handicapées et d'inviter la population à s'y impliquer

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**125-06-20 5.5 PARTICIPATION À LA CAMPAGNE « ATTENTION À MA BULLE »**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lamarche a accepté de rejoindre l'an dernier le mouvement du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSS) du Saguenay Lac St-Jean soit le comité des Saines Habitudes de vie;

**ATTENDU QUE** ce comité organise une activité « Attention à ma bulle » qui a comme objectif :

- De favoriser le transport à pied et à vélo dans les municipalités du Lac Saint-Jean- Est;
- D'encourager et sensibiliser les utilisateurs (automobilistes, piétons, cyclistes, etc...)
- De sensibiliser et outiller les décideurs et les administrations de différents milieux à travailler ensemble pour favoriser le transport actif.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Lamarche participe à la campagne « ATTENTION À MA BULLE » pour l'année 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**126-06-20 5.6. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION POUR L'APPROBATION DE DÉPOSER DES PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TPI DE LA MRC LAC ST-JEAN EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté une résolution pour déposer des projets dans le cadre du programme TPI de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme exige certains engagements de la municipalité par résolution;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Morin  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Johanne Morissette  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité modifie sa résolution par l'ajout des éléments suivants :

**QUE** la municipalité s'engage à assumer les dépassements de coûts, s'il y a lieu;

**QUE** la municipalité s'engage à entretenir les chemins en bon état par la réalisation de travaux d'entretien cycliques (grattage et mise en forme des chaussées granulaires à l'aide d'une niveleuse).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**127-06-20 5.7 ADOPTER UNE PROPOSITION POUR LE DÉCONFINEMENT DU BUREAU MUNICIPAL ET DES ÉDIFICES MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** l'état d'urgence sanitaire est en vigueur et que le gouvernement du Québec renouvelle fréquemment l'état d'urgence sanitaire;

**ATTENDU QUE** la municipalité a l'obligation de respecter les directives gouvernementales;

**ATTENDU QUE** le Québec est en période de déconfinement graduelle et qu'il y aura de nouvelles procédures pour les services municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité s'allie au processus de déconfinement des autres municipalités tout en respectant l'État d'urgence sanitaire;

**QUE** la municipalité dépose et accepte la proposition de déconfinement inscrit ci-bas

**PROTÉGEONS NOS EMPLOYÉS  
PROPOSITION POUR LE DÉCONFINEMENT AUX CITOYENS  
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE**

---

1. Accès au bureau municipal.

La porte sera barrée en tout temps. Par contre, dès qu'un citoyen se présentera dans les heures habituelles du bureau, le personnel ouvrira la porte.

Il devra OBLIGATOIREMENT SE LAVER LES MAINS

Le citoyen fera sa transaction avec le personnel.

Advenant qu'un autre citoyen se présente en même temps, il devra attendre que le citoyen présent a quitté l'aire commune du bureau et soit sortie à l'extérieur avant d'entrer, toujours en conservant le 2 m (6 pieds) de distanciation.

Le paiement par chèque est fortement suggéré pour manipuler le moins possible l'argent.

2. Inspecteur municipal et direction générale

Prendre rendez-vous par téléphone ou par courriel avec la personne concernée, avant de se présenter.

Le citoyen devra se présenter, se laver les mains, porter obligatoirement un masque (s'il n'en a pas nous lui en donnerons un jetable) se diriger au bureau.

3. Accès au camping

Un client à la fois dans l'accueil.

En entrant se laver les mains, porter obligatoirement un masque (s'il n'en a pas nous lui en fournirons un jetable).

Paiement par chèque ou carte de crédit est fortement suggéré pour manipuler le moins possible l'argent.

4. Accès Paul Riverin

Prendre rendez-vous avant de se présenter.

En arrivant se laver les mains, porter obligatoirement un masque (s'il n'en a pas nous lui en fournirons un jetable).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

6. **CORRESPONDANCE**

6.1 Coopérative de services à domicile Lac-Saint-Jean-Est

6.2. Lettre de M. Michel Fortin, 30 rang du Lac, Lamarche

6.3 Lettre M. Michel Bergeron, 172, Principale, Lamarche

6.4. Lettre de M. Francis Ouellet, 24 Lac Rémi, Lamarche

7. **RAPPORT DE COMITÉS**

7.1. Rapport de la mairesse

7.2. Service Incendie

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

128-06-20

8.1 **MODIFICATION AU CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE « CAPTURE D'ANIMAUX NUISIBLES »**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une visite des lieux désignés pour la capture des castors, après repérage, on a signalé aucune présence de castors pour l'instant;

**CONSIDÉRANT QUE** la problématique est que la Rivière du lac des Habitants est jonchée de huttes de castors depuis un certain nombre d'années et que celle-ci ne sont pas identifiées sur une carte de localisation;

**CONSIDÉRANT QUE** les huttes présentes sur la rivière ne permette pas un fluide maximum pour l'évacuation des eaux du lac des Habitants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de la faune, Forêt et parcs du Québec est sensible à cette problématique mais que la Municipalité doit leur déposer une demande avec une carte des caractéristiques des sites;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Morin  
**ET RÉSOLU**

**DE MANDATER** la compagnie « **CAPTURE ANIMAUX NUISIBLES** » d'aller sur le terrain et de produire une carte caractérielle de la présence des huttes de castors dans le but de les démanteler.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**129-06-20 8.2. RÉSOLUTION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE ( PAVL) VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES ( RIRL), DISPOSITIONS TEMPORAIRES RELATIVES AUX IMPACTS DE LA COVID-19**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lamarche a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de réduire les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

**ATTENDU QUE** des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

**ATTENDU QUE** les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des **travaux curatifs** des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

**ATTENDU QUE** les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

**ATTENDU QUE** le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est **versée sur une période de 10 ans** ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d Lamarche s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et **au plus tard le 31 décembre 2020** sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lamarche a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante :

- estimation détaillée du coût des travaux ;
- offre de services (gré à gré) ;
- bordereau de soumission de l'entrepreneur.

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Morin  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil de Lamarche confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question puisque la séance est à huis clos.

**130-06-20**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les dossiers suivants ne sont pas traités lors de cette séance ordinaire;

Dépôt des états financiers 2019

Dépôt du rapport financier de 2019

Résolution pour réception de questions citoyennes sur le rapport financier de la mairesse

**II EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Lyne Bolduc

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Johanne Morissette

**ET RÉSOLU**

**QUE** les élus reportent la discussion des dossiers mentionnés ci-haut à la séance d'AJOURNEMENT qui aura lieu le mardi, 2 juin 2020 à 14h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**131-06-20 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard

**QUE** la séance soit levée. Il est 19 h28

Nous soussignées, Mme Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

---

Madame Lise Garon, mairesse

---

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière